

221C1694
FR0010613471-FS0555

8 juillet 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>SUEZ</p> <p>(Euronext Paris)</p>
--

Par courrier reçu le 7 juillet 2021 la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 1^{er} juillet 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SUEZ et détenir indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 32 794 489 actions SUEZ représentant autant de droits de vote, soit 5,13% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	29 153 654	4,56
Goldman Sachs Bank Europe SE	3 011 200	0,47
Goldman Asset Management, L.P.	530 002	0,08
Goldman, Sachs & Co. Wertpapier GmbH	80 052	0,01
Goldman, Sachs & Co. LLC	14 580	ns
Goldman Sachs Asset Management International	4 601	ns
United Capital Financial Advisers, LLC	400	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	32 794 489	5,13

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SUEZ hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, 2 010 443 actions SUEZ (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant :

- d'un contrat de « *right to recall* » portant sur 11 364 actions SUEZ et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat, sans date d'échéance prévue ; et
- d'un contrat de « *future* » portant sur 1 999 079 actions SUEZ à dénouement physique, exerçables à tout moment jusqu'au 17 septembre 2021.

¹ Sur la base d'un capital composé de 639 339 224 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 024 099 actions SUEZ (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) réparties comme suit :

- 944 047 actions SUEZ au titre de 18 contrats « *swaps* », à dénouement en espèces, exerçables à tout moment entre le 19 juillet 2021 et le 15 avril 2031 ; et
- 80 052 actions SUEZ au titre de 3 contrats « *calls warrants* », à dénouement en espèces, exerçables à tout moment jusqu'au 31 décembre 2030.
